

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2022/67

DATE DE
CONVOCAION
09/12/2022

DATE D’AFFICHAGE
09/12/2022

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
17/12/2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 19

VOTANTS : 28

L’an deux mille vingt deux
Le vingt-huit à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 septembre 2022 s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Eric FRANÇOIS, Jean-Claude GUEHENNEC donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Françoise HALOT donne pouvoir à Cyriac MILLOT, Monique CARUSO donne pouvoir à Olivier ROBERT, Pascal CRINCKET donne pouvoir à Achille CHOAY, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Michel MONTFERME donne pouvoir à Paul BITAUD, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS.

ABSENT EXCUSÉ : Marc LAUG

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandrine MARCHAND

OBJET : TARIFS DES SPECTACLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la mise en place d’une billetterie électronique afin que les Mesnilois aient plus facilement accès à la réservation des spectacles ;

CONSIDÉRANT la solution Billetweb retenue ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU l’avis favorable de la commission des Finances – Équipements publics - Voirie en date du 1^{er} décembre 2022 ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs des billets des spectacles comme suit :

CATÉGORIE DE SPECTACLE EN FONCTION DU COÛT DU SPECTACLE	<u>ADULTES</u>	<u>ENFANTS</u> De 11 à 18 ans	<u>ENFANTS</u> Jusqu'à 10 ans inclus
CATÉGORIE 1	11 €	6 €	GRATUIT
CATÉGORIE 2	16 €	8,5 €	GRATUIT

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS